

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 83/644 du 25/7/1983
/MTPS/DGTFP/DFP/16

Portant reclassement et nomination de
Monsieur MOYASCKO Guy Anatole, Chancelier
des Affaires Etrangères des cadres de la
catégorie B, hiérarchie I du Personnel
Diplomatique et Consulaire.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13-11-80 portant amendement de l'arti-
cle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3-2-62 portant statut Général des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 61/143/FP du 27-6-61 portant le statut
commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglémentant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements, notamment en son article 1er & 2 ;

(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27-12-80 portant déblocage des
avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26-1er-81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26-1er-81 au décret 80/644
du 28-12-80 portant déblocage des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u la décision n° 11/PCT/CC/BP/DIE/EPS du 28-4-80 de mise
en stage en tronc commun au titre de l'année académique 1979-1980 ;
(/u l'arrêté n° 3942/ETR-SG/DAAF du 24-05-83 portant
promotion au titre de l'année 1982 de certains fonctionnaires des cadres
des catégories A2 et B du personnel diplomatique et consulaire en tête
Madame MAGANGA née BIOKA Marie-Louise ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 16 Juillet 1983 ;
(/u le décret 83/320 du 3/5/ 1983 portant nomination d'un
membre du conseil des Ministres.

DECRETE :

.../...

Maw

ARTICLE 1ER : Monsieur MOYASCKO Guy Anatole, Chancelier des Affaires Etrangères de 5° échelon, indice 820 des cadres de la catégorie B hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire du Congo à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (DESSSP) Option Communisme Scientifique, délivré par l'Ecole Supérieure du Parti près le Comité Central du Parti Congolais du Travail de Brazzaville, (1ère session 1982), est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé : Secrétaire des Affaires Etrangères de 2° échelon, indice 890 Acc = Néant./-

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 1er-9-82, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 25 Juillet 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Le Ministre des Affaires
Etrangères,

P. Nze
Pierre NZE.

L. Sylvain Goma
Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

B. Combo Matsiona
Bernard COMBO MATSIONA.

I. Ossetoumba Lekoundzou
Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP-DFP..... 3
- D.B..... 2
- D.C.F..... 2
- MINI-ETR..... 2
- INTERESSE..... 1
- DOSSIER..... 3
- SGCM/BC..... 2